



**MINISTÈRE  
DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# BCG - Questions/Réponses à destination des familles

Mars 2022

**Le BCG est un vaccin pour les nourrissons et les enfants pour les protéger contre les formes graves de la tuberculose.**



# La tuberculose

## **Qu'est-ce que la tuberculose ?**

La tuberculose est une maladie infectieuse due à une bactérie, qui atteint le plus souvent les poumons mais qui parfois peut atteindre d'autres organes.

Les principaux signes de la tuberculose maladie, chez l'adulte, sont la toux, l'amaigrissement, une fièvre prolongée, des sueurs durant la nuit, et/ou une fatigue persistante.

Lorsque la tuberculose atteint d'autres organes que les poumons, les signes sont variables en fonction des organes atteints.

Le microbe de la tuberculose se transmet par voie aérienne, par dispersion dans l'air, à partir d'un malade contagieux, quand il tousse.

Après avoir été exposées au microbe de la tuberculose, environ 5 à 10% des personnes qui s'infectent vont développer lentement la maladie tuberculeuse, Pendant la période où il n'y aucun signe, la personne n'est pas contagieuse (cela s'appelle une infection tuberculeuse latente). Au bout d'un temps qui peut être plus ou moins long, des signes peuvent apparaître (c'est alors une tuberculose maladie) et la personne peut alors devenir contagieuse.

## **Quels sont les risques de la tuberculose pour les nourrissons et les enfants ?**

Le risque de développer une tuberculose lorsque l'on a été exposé est plus important chez les enfants que chez les adultes. Plus l'enfant est jeune, plus le risque est important.

Les enfants développent aussi plus souvent des formes graves de tuberculose telles que la méningite tuberculeuse ou la miliaire (forme de tuberculose disséminée). Ces formes de tuberculose sont plus difficiles à traiter, et donnent plus souvent des complications graves. Plus de la moitié des enfants atteints de méningite tuberculeuse garde des séquelles.

## **Mon enfant doit-il être protégé contre la tuberculose par une vaccination par le BCG ?**

La meilleure façon de diminuer le risque de tuberculose chez un enfant, est de le vacciner par le BCG.

Le BCG est recommandé pour les enfants de moins de 5 ans qui risquent d'être en contact avec des personnes qui ont la tuberculose.

Actuellement, le BCG est proposé :

- Si votre enfant est né dans un pays où la tuberculose est fortement présente, ou si un de ses parents est originaire de l'un de ces pays, ou si votre enfant doit se rendre dans un de ces pays pour au moins un mois
- Si une personne de son entourage a eu la tuberculose il y a moins de 5 ans
- Si le médecin identifie un facteur de risque d'exposition à la tuberculose
- Si votre enfant réside en Guyane ou à Mayotte

La tuberculose est fortement présente dans la plupart des pays du continent africain et du continent asiatique, et dans certains pays d'Amérique Centrale et du Sud, des Caraïbes (Haïti), d'Europe Centrale et de l'Est, et d'Océanie.

## **La vaccination par le BCG est-elle obligatoire pour aller à la crèche ou à l'école ?**

Depuis 2007, la vaccination par le BCG n'est plus obligatoire, ni même pour entrer en collectivité (crèche, école, etc.). Cependant, elle reste très fortement recommandée pour les enfants qui risquent d'être en contact avec des personnes qui ont la tuberculose (Voir la question « Mon enfant doit-il être protégé de la tuberculose par une vaccination par le BCG ? »).

# Le vaccin BCG

## *Que contient le BCG, y a-t-il des adjuvants ?*

Le BCG (qui doit ses initiales au Bacille de Calmette et Guérin) est un vaccin vivant atténué, c'est-à-dire qu'il contient une bactérie vivante, proche du bacille de Koch responsable de la tuberculose, mais qui a été atténuée pour ne pas donner de maladie.

Il ne contient pas d'aluminium, ni aucun autre adjuvant.

## *Quelle est l'efficacité du BCG ?*

La vaccination par le BCG permet de **diminuer de plus de 75% les formes graves de tuberculose chez les enfants**, en particulier les méningites tuberculeuses et les miliaires (forme de tuberculose disséminée), lorsqu'elle est réalisée dans les premiers mois de vie.

La protection globale vis à vis de la tuberculose est de l'ordre de 50% et persiste des dizaines d'années après. Un rappel vaccinal n'est pas nécessaire.

## *Au bout de combien de temps mon enfant est-il protégé par la vaccination ?*

Un délai d'**1 à 2 mois** après la vaccination par le BCG est nécessaire pour que votre enfant soit protégé.

## *Combien d'injections doit-on réaliser pour la vaccination ?*

Une seule dose de vaccin par le BCG est suffisante.

## *Y-a-t-il une dose de rappel ?*

Non. Aucun rappel n'est nécessaire.

## *A quel endroit du corps se fait l'injection ?*

Le vaccin est injecté en haut et sur la face externe du bras, de préférence gauche (recommandation OMS) par voie intradermique (dans la peau et pas dans le muscle).

## *Quelles sont les contre-indications du vaccin BCG ?*

Avant la vaccination par le BCG, le médecin ou la sage-femme vérifie que l'enfant ne présente pas de contre-indication au vaccin.

Le vaccin ne sera pas utilisé :

- Si votre enfant a une allergie connue à l'un des composants du vaccin
- Si votre enfant souffre de certaines maladies (maladie du système immunitaire, VIH, maladie cancéreuse, etc.) ou prend des traitements qui affaiblissent le système immunitaire

Dans certains cas, par exemple si votre enfant est malade et a une fièvre élevée, ou s'il a une infection étendue de la peau, la vaccination pourra être repoussée.

La vaccination sera également repoussée si la mère a eu certains traitements qui affaiblissent ses défenses immunitaires pendant la grossesse ou lors de l'allaitement (par exemple, traitement par des anti-TNF).

De même la vaccination est reportée si l'enfant a été en contact récent avec un malade contagieux de tuberculose, tant qu'on ne sait pas s'il a été infecté.

Si votre enfant a déjà été infecté par la tuberculose ou a effectué un test tuberculinique (Tubertest) qui s'est révélé positif, la vaccination n'est pas nécessaire.

# Quand et où faire vacciner mon enfant par le BCG

## ***À quel âge mon enfant peut-il être vacciné par le BCG ?***

Si le BCG est recommandé pour votre enfant, alors ce vaccin sera fait idéalement à partir de l'âge de 1 mois, le plus souvent au cours du 2ème mois.

Cependant, il est possible de faire le BCG jusqu'à l'âge de 15 ans, mais cette vaccination est préférable avant l'âge de 2 ans, avant que votre enfant rencontre une personne atteinte de tuberculose.

Pour les enfants nés en Guyane ou à Mayotte la vaccination est proposée avant la sortie de la maternité.

## ***Le BCG peut-il être fait en même temps qu'un autre vaccin ?***

Le BCG peut être fait en même temps que les autres vaccins du calendrier vaccinal, s'il n'est pas fait en même temps, il n'y a pas de délai à respecter entre le BCG et un autre vaccin du calendrier.

## ***Où puis-je faire vacciner mon enfant contre le BCG ?***

Le BCG peut être réalisé dans un service de protection maternelle et infantile (PMI), dans un centre de lutte antituberculeuse (CLAT) ou dans un centre de vaccination.

Dans certaines situations, notamment en Guyane ou à Mayotte, la vaccination sera le plus souvent réalisée avant la sortie de la maternité.

# Réactions possibles et soins après le BCG

## ***Quelles sont les réactions possibles au BCG ?***

Dans les 2-3 semaines ou plus, qui suivent la vaccination par le BCG, la zone autour de l'endroit de la piqûre est souvent un peu dure au toucher, quelquefois boursouflée.

Parfois, une ulcération apparaît, elle peut s'accompagner d'un petit écoulement qui guérit en quelques semaines. Une cicatrice plate peut persister après la vaccination.

Le BCG peut également provoquer un ganglion non douloureux sous le bras vacciné.

Dans de rares occasions, il est possible que l'ulcération devienne plus profonde, qu'un abcès se forme à l'endroit où le vaccin a été injecté (accumulation de pus, avec une rougeur et une douleur), ou que le ganglion sous le bras qui a été vacciné s'infecte (visible à l'œil nu, douloureux, ramolli). Si cela se produit, il convient de consulter le professionnel de santé qui pourra proposer un traitement adapté.

Comme pour les autres vaccins, des réactions allergiques graves peuvent également survenir dans les minutes qui suivent la vaccination. Elles sont exceptionnelles.

## ***La vaccination laissera-t-elle une cicatrice ?***

Une cicatrice plate peut persister après la vaccination.

## ***Quels sont les soins à faire après la vaccination par le BCG ?***

Après une vaccination par le BCG, il est conseillé de :

- Laisser le bras vacciné à découvert le plus souvent possible, pour faciliter la cicatrisation
- Mettre des vêtements qui ne serrent pas l'endroit où a été faite la piqûre
- S'il s'écoule un peu de liquide à l'endroit où a été faite la piqûre, appliquer simplement une compresse sèche et stérile ; le bras peut être normalement lavé avec de l'eau et du savon.

- N'appliquer aucune pommade, ni talc, ni aucun autre produit, à l'endroit où a été faite la piqûre ou sur le ganglion
- Ne donner aucun antibiotique

Le bain et la douche sont autorisés dès le jour de la vaccination. En revanche, il vaut mieux éviter les baignades en piscine ou à la mer s'il y a un écoulement d'un peu de liquide à l'endroit où a été faite la piqûre.

### **Quand dois-je revenir voir le médecin avec mon enfant après une vaccination par le BCG ?**

Il est conseillé de revoir votre médecin si :

- la zone dure au toucher (apparue autour de l'endroit où a été faite la piqûre) mesure plus de 1 cm
- votre enfant est gêné dans ses mouvements
- le ganglion, qui est apparu sous le bras, est visible à l'œil nu et ramolli (suppuration)
- votre enfant a une fièvre ou une fatigue inexplicquée.

### **Où trouver d'autres information sur la vaccination par le BCG ?**

- Vaccination-info-service.fr, Tuberculose (BCG) : <https://vaccination-info-service.fr/Les-maladies-et-leurs-vaccins/Tuberculose-BCG>
- Solidarites-sante.gouv.fr, Prévention et vaccination par le BCG : <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/article/prevention-et-vaccination-par-le-bcg-417373>
- Ameli.fr : La vaccination antituberculeuse par le BCG : <https://www.ameli.fr/assure/sante/themes/tuberculose/vaccination>